

## Call Vontobel Warrant sur Roche Holding AG

### Termsheet (Final Terms)

#### Désignation ASPS

Warrant (2100)

#### Contact

+41 58 283 78 88

[www.derinet.com](http://www.derinet.com)

**Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les investisseurs supportent le risque de crédit de l'Emetteur**

### Description du produit

Avec les Call Warrants, l'investisseur mise sur la hausse des cours du Sous-Jacent. Ils permettent à l'investisseur de participer plus que proportionnellement (en fonction du levier) à l'évolution du cours d'un Sous-Jacent. Par conséquent, ces produits peuvent être utilisés à des fins de spéculation ou pour la couverture des risques. Ces Warrants peuvent être exercés pendant la Période d'Exercice (option américaine). Si l'investisseur n'exerce pas, les Warrants seront exercés automatiquement à la fin de la Période d'Exercice. En cas d'exercice l'investisseur reçoit un Montant de Remboursement après cinq Jours Ouvrables Bancaires, si à la Date d'Echéance, le Cours d'Evaluation Déterminant est supérieur au Prix d'Exercice. Le Montant du Remboursement correspond au montant par lequel, à la Date d'Echéance, le Prix d'Evaluation déterminant est supérieur au Prix d'Exercice - en tenant compte du Ratio. Dans le cas contraire, aucun paiement est effectué et le Warrant expire sans valeur.

#### Informations sur le Produit

Emetteur	Bank Vontobel AG, Zurich (Moody's Counterparty Risk Assessment A2 (cr))
Lead Manager	Bank Vontobel AG, Zurich
Agent payeur et Agent de calcul	Bank Vontobel AG, Zurich
Catégorie de Produit ASPS	Warrant (2100), voir également <a href="http://www.sspa-association.ch">www.sspa-association.ch</a>
Sous-Jacent	<b>Roche Holding AG</b> (plus de détails sur le Sous-Jacent, voir plus bas)
	Prix de Référence Spot CHF 234.55
	Prix d'Exercice CHF 260.00
	Ratio 50 : 1
Prix d'Emission	CHF 0.07
Type d'Option	Call
Type d'Exercice	American (exercice possible pendant toute la période d'exercice)
Type de Règlement	Paiement en espèces
Fixing Initial	25 juillet 2018
Date de Paiement	02 août 2018
Période d'exercice	02 août 2018 jusqu'au 15 mars 2019
Dernier Jour de Négoc	15 mars 2019 (12:00, heure locale Zurich)
Dernière date d'exercice possible	15 mars 2019 (12:00, heure locale Zurich)
Date d'Echéance	15 mars 2019
Cours d'évaluation déterminant	Cours de clôture à la bourse de référence
Date de Remboursement	Les paiements s'effectuent à la date valeur de 5 jours ouvrables bancaires après le jour de l'exercice.
Monnaie de Référence	CHF; l'émission, le négoce et le remboursement s'effectuent dans la Monnaie de référence
ISIN / Numéro de valeur / Symbole	CH0424854823 / 42485482 / WROBKV

Montant du remboursement	Le montant de remboursement correspond à la différence positive (exprimée dans la devise du Sous-jacent) entre le cours d'évaluation du Sous-jacent déterminant à la Date d'exercice et le Prix d'exercice, divisé par le Ratio. Si la monnaie du Sous-jacent diffère de la Monnaie de référence, une conversion est réalisée au cours de conversion en vigueur défini par l'Agent de calcul. Le programme d'émission contient les informations détaillées relatives aux modalités d'exercice.	
Période d'exercice / Notification d'exercice	En principe chaque jour de bourse jusqu'à 12h00 (heure suisse) Pour les demandes d'exercice reçues ultérieurement ou après la détermination du prix d'évaluation pertinent sur la Bourse de référence, le jour d'exercice est le jour ouvrable bancaire suivant.	
Agent d'exercice	Adresse	Bank Vontobel AG attn. Corporate Actions Gotthardstrasse 43 8022 Zurich
	Téléphone	+41 (0)58 283 74 90
	Fax	+41 (0)58 283 51 60

### Informations Supplémentaires

Taille d'émission	25'000'000 Vontobel Warrant, la taille peut être augmentée	
Titres	Les produits structurés sont émis sous la forme de droits-valeurs non matérialisés. Pas de titres, pas d'impression.	
Dépositaire	SIX SIS AG	
Clearing / Settlement	SIX SIS AG, Euroclear Brussels, Clearstream (Luxembourg)	
Droit applicable / For	Droit Suisse / Zurich 1, Suisse	
Publication de communiqués et ajustements	Tous les communiqués relatifs aux produits à l'attention des investisseurs ainsi que les ajustements des conditions des produits (p. ex. suite à des corporate actions) sont publiés dans la rubrique «Historique produit» du produit correspondant sur <a href="http://www.derinet.com">www.derinet.com</a> . Concernant les produits cotés à la SIX Swiss Exchange, les communiqués sont également publiés sur <a href="http://www.six-swiss-exchange.com">www.six-swiss-exchange.com</a> conformément aux directives applicables.	
Résiliation anticipée	Possible uniquement pour des raisons fiscales ou autres raisons exceptionnelles, ainsi qu'en cas d'aucune position ouverte (comme décrit plus en détail dans le programme d'émission).	
Marché secondaire	Le négoce sur le marché secondaire est garanti pendant toute la durée de vie du produit. Les cours journaliers indicatifs de ce produit sont disponibles sur <a href="http://www.derinet.com">www.derinet.com</a> .	
Cotation	Sera demandée auprès de la SIX Swiss Exchange (segment principal).	
Investissement minimum	1 Vontobel Warrant	
Quantité d'exercice minimum	1 Vontobel Warrant ou un multiple de cette quantité	
Quantité de négoce minimum	1 Vontobel Warrant	
Surveillance	Bank Vontobel AG est soumise en tant que banque à une surveillance prudentielle individuelle par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).	

### Traitement fiscal en Suisse

Impôt sur le revenu	Les bénéfices générés par ce produit ne sont pas soumis à l'impôt fédéral direct.	
Impôt anticipé	Pas soumis à un impôt anticipé	
Frais d'émission	Pas de frais d'émission	
Droit de timbre de négociation	Les transactions sur le marché secondaire ne sont pas soumises au droit de timbre de négociation suisse.	
Informations générales	<p>Les transactions et les paiements relatifs à ce produit peuvent être soumis à d'autres taxes (étrangères), impôts et/ou retenues à la source, notamment une retenue à la source conformément à l'article 871 (m) du Code des Impôts Fédéral des Etats-Unis. Tous les paiements au titre de ce produit seront effectués après la déduction des taxes et retenues à la source.</p> <p>L'imposition mentionnée est un résumé non exhaustif du traitement fiscal en vigueur pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse et ne fait pas foi. Les conditions spécifiques afférentes aux investisseurs ne sont toutefois pas prises en compte. On retiendra que la législation fiscale suisse et/ou étrangère ainsi que la pratique déterminante de l'administration fiscale suisse et/ou étrangère peuvent être modifiées à tout moment. En outre, de nouvelles obligations en matière d'impôts ou de taxes peuvent être prévues (éventuellement avec un effet rétroactif). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'adresser à leur conseiller fiscal personnel pour évaluer les conséquences fiscales de l'achat, de la détention, de la vente ou du remboursement de ce produit, notamment dans le cadre d'une juridiction étrangère.</p>	

## Description du sous-jacent

Roche Holding AG	Désignation et type:	Roche Holding AG, Bon de jouissance
	Entreprise et domicile:	Roche Holding AG, Postfach, CH-4070 Basel
	Identification:	ISIN CH0012032048 / Bloomberg <ROG SE Equity>
	Bourse de référence:	SIX Swiss Exchange
	Bourse à terme:	Eurex; l'agent de calcul peut, en toute équité, désigner une autre Bourse à terme
	Performance:	Consultable sur <a href="http://www.six-swiss-exchange.com">www.six-swiss-exchange.com</a>
	Transmissibilité:	Reglée selon les statuts de Roche
	Rapports financiers:	Consultables sur <a href="http://www.roche.com">www.roche.com</a>

## Perspectives de gain et de perte

Les warrants call permettent de profiter, avec un effet de levier, de l'évolution positive du sous-jacent. Le potentiel de gain est en principe illimité. En raison de l'effet de levier, les fluctuations de cours du sous-jacent peuvent influencer la valeur du produit de façon plus que proportionnelle. A la date d'exercice déterminante, le montant du règlement dépend de la différence positive entre le cours d'évaluation du sous-jacent et le prix d'exercice. Les warrants call n'engendrent pas de revenus réguliers. Ils perdent en principe de la valeur lorsque le cours du sous-jacent n'augmente pas.

A l'échéance, les warrants expirent sans valeur s'ils ne sont pas dans la monnaie. L'investisseur subit dans ce cas une perte totale du capital investi.

## Principaux risques pour les investisseurs

### Risque de devise

Si le ou les sous-jacents(s) est/sont libellé(s) dans une autre devise que la devise de référence du produit, les investisseurs doivent retenir, d'une part, que ces sous-jacents peuvent comporter des risques en raison des fluctuations de change, et d'autre part, que le risque de perte ne dépend pas uniquement de l'évolution des sous-jacents, mais est également lié à l'évolution défavorable de l'autre/des autres devise(s). Ceci n'est pas valable pour les produits dotés d'une protection contre le risque de change (structure Quanto).

### Risques de marché

L'évolution des valeurs mobilières sur le marché dépend en particulier de la tendance suivie par les marchés des capitaux, qui sont eux-mêmes influencés par la situation générale de l'économie mondiale ainsi que les conditions cadres politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou les volatilités peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation du sous-jacent ou du produit structuré. En outre, il existe le risque que des dysfonctionnements du marché (interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou d'autres événements non prévisibles surviennent pendant la durée du placement ou à l'échéance des produits structurés au niveau des sous-jacents les concernant et/ou des bourses ou des marchés auxquels ils appartiennent. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des produits structurés.

En cas de restrictions de commercialisation, de sanctions et de situations similaires et aux fins du calcul de la valeur du produit structuré, l'émetteur est en droit de prendre en compte, à sa discrétion, les sous-jacents concernés à la dernière valeur négociée ou à une juste valeur qu'il a déterminée librement, voire de les considérer comme sans valeur, et/ou d'interrompre la fixation du prix du produit structuré ou de liquider ce dernier de manière anticipée.

### Risques liés au marché secondaire

L'émetteur ou le lead manager prévoient de maintenir régulièrement des cours d'achat et de vente dans des conditions de marché normales. Toutefois, ni l'émetteur ni le lead manager ne sont tenus d'offrir des cours d'achat et de vente aux investisseurs pour des volumes déterminés d'ordres ou de titres. Il n'existe aucune garantie quant à une liquidité donnée ou un spread donné (i.e. l'écart entre les prix d'achat et de vente), de sorte que les investisseurs n'ont pas l'assurance de pouvoir acheter ou vendre les produits structurés à un moment donné ou à un cours donné.

### Risque d'émetteur

La valeur des produits structurés peut non seulement dépendre de l'évolution du sous-jacent, mais également de la solvabilité de l'émetteur qui peut évoluer pendant la durée du produit structuré. L'investisseur est exposé au risque de défaut de l'émetteur. De plus amples informations sur la notation de Bank Vontobel AG sont disponibles dans le "Program".

### Restrictions de vente

U.S.A., U.S. Persons, UK, DIFC/Dubai

Espace Économique Européen (EEE): Il est demandé aux investisseurs d'observer les restrictions de vente en vigueur: étant donné que ni le présent termsheet ni le programme d'émission ne satisfont aux exigences de la directive européenne sur les prospectus, des règlements d'exécution et des mesures nationales de transposition, les valeurs mobilières concernées ne peuvent faire l'objet d'une offre publique au sein de l'Espace économique européen (EEE) tant qu'aucun prospectus correspondant n'a été rédigé et approuvé par l'autorité de contrôle, sauf si: (a) l'offre s'adresse exclusivement à des investisseurs qualifiés, (b) l'offre s'adresse à moins de 150 investisseurs au total dans chaque Etat de l'EEE, (c) le montant minimum d'investissement s'élève à EUR 100.000 par investisseur ou la valeur nominale minimum des valeurs mobilières s'élève à EUR 100.000, ou (d) le prix de vente de l'ensemble des valeurs mobilières proposées est inférieure à EUR 100.000.

## **Autres informations concernant les risques et les restrictions de vente**

Veillez prendre connaissance des autres restrictions de vente et facteurs de risques détaillés dans le programme d'émission.

## **Mentions légales**

### **Documentation relative aux produits**

Seuls les termsheets publiés sur [www.derinet.com](http://www.derinet.com) avec les communiqués et les ajustements y relatifs font foi.

La version originale de ce termsheet est rédigée en langue allemande; les versions en langue étrangère sont des traductions qui ne font pas foi. L'Émetteur et/ou Bank Vontobel AG est habilité en tout temps à corriger les fautes de frappe, de calcul ou les erreurs manifestes contenues dans le présent termsheet, à procéder aux modifications rédactionnelles nécessaires ou à modifier/compléter les dispositions contradictoires ou lacunaires sans l'accord préalable des investisseurs.

Le «Termsheet (Final Terms)», qui est en général rédigée lors du fixing initial, contient un résumé des principales conditions définitives et informations et constitue les «Final Terms» conformément à l'art. 21 du Règlement complémentaire de cotation des instruments dérivés de la SIX Swiss Exchange. Avec le programme d'émission du 01 juin 2014, enregistré auprès de la SIX Swiss Exchange (le «programme d'émission»), les "Final Terms" constituent le prospectus de cotation complet au sens du Règlement de cotation. En cas de divergences entre le présent termsheet et le programme d'émission, les dispositions des "Final Terms" priment.

Pour les produits structurés non cotés à la SIX Swiss Exchange, le termsheet (Final Terms) constitue le prospectus simplifié définitif au sens de l'art. 5 de la loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC). En complément à ce qui précède (à l'exception des dispositions déterminantes pour une cotation), les investisseurs sont priés de se référer au programme d'émission, notamment aux mentions de risques détaillées qu'il contient, aux "General Terms and Conditions" et aux descriptions des catégories de produits correspondantes.

Tous les documents peuvent être commandés gratuitement pendant toute la durée de vie du Produit Structuré auprès de Bank Vontobel AG, Financial Products Documentation, Bleicherweg 21, 8002 Zurich, Suisse (téléphone: +41 58 283 78 88) et peuvent en outre être téléchargés sur le site Internet [www.derinet.com](http://www.derinet.com). Vontobel décline expressément toute responsabilité pour les publications sur d'autres plateformes Internet.

### **Autres indications**

Cette présentation et les indications qu'elle contient ne constituent pas une recommandation du sous-jacent cité; elles n'ont qu'un but informatif et ne représentent ni une offre, ni une invitation à faire une offre ou une recommandation en vue de l'achat de produits financiers. Toutes les indications sont fournies sans garantie. Elles ne sauraient dispenser d'un conseil indispensable avant d'effectuer toute opération portant sur des produits dérivés. Seul l'investisseur qui connaît tous les risques que comporte l'opération envisagée, et qui est en mesure, économiquement parlant, d'assumer les pertes qui pourraient en résulter, devrait envisager la réalisation de telles opérations. Nous vous renvoyons en outre à la brochure «Risques particuliers dans le commerce de titres» que vous pouvez commander auprès de notre institut. Dans le cadre de l'émission et/ou de la distribution de produits structurés, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent indemniser directement ou indirectement des tiers pour des montants variables (voir «Indicateurs de frais» pour plus de détails). Ces provisions sont escomptées dans le prix d'émission. Sur demande, votre organisme de distribution vous fournira de plus amples informations à ce sujet. Pour toute question relative à nos produits, nous nous tenons à votre disposition les jours ouvrables bancaires de 08h00 à 17h00 au numéro de téléphone +41 58 283 78 88. Veuillez noter que toutes les conversations sur cette ligne sont enregistrées. Lors de votre appel, nous considérons que vous acceptez cette procédure.

### **Modifications significatives depuis le dernier rapport annuel**

Sous réserve des indications fournies dans le présent termsheet et le programme d'émission, aucune modification significative n'est intervenue au niveau de la situation patrimoniale ou financière de l'émetteur/du garant depuis la date de référence ou la clôture du dernier rapport annuel ou du rapport intermédiaire de l'émetteur ou, le cas échéant, du garant.

### **Responsabilité relative au prospectus de cotation**

Bank Vontobel AG est responsable du contenu du prospectus de cotation et déclare présentement que, à sa connaissance, les indications fournies sont exactes et qu'aucune information importante n'a été omise.

Zurich, 25 juillet 2018 / Deritrade-ID: 338494644  
Bank Vontobel AG, Zurich

Votre conseiller/-ère clientèle se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bank Vontobel AG  
Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zürich  
Telephone +41 58 283 71 11  
Internet: <http://www.derinet.com>

Banque Vontobel SA  
Rue du Rhône 31, CH-1204 Genève  
Téléphone +41 58 283 26 26  
[www.derinet.com](http://www.derinet.com)